

LÉGENDE

Fond de plan

- Parcelle cadastrale / Immeuble
Délimitation du degré d'utilisation du sol
Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation (Art. 3 PE PAG)**
HAB-1 Zone d'habitation 1 (Art. 3.1 PE PAG)
HAB-2 Zone d'habitation 2 (Art. 3.2 PE PAG)
Zones mixtes (Art. 4 PE PAG)
MIX-1 Zone mixte urbaine (Art. 4.1 PE PAG)
MIX-2 Zone mixte villageoise (Art. 4.2 PE PAG)
Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 5.1 PE PAG)
BEP-1 Zone d'espaces publics (Art. 5.2 PE PAG)
Zones d'activités (Art. 6 PE PAG)
ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1 (Art. 6 PE PAG)
COM Zone commerciale (Art. 8 PE PAG)
REC-1 Zone de sports et de loisirs - tourisme rural (Art. 9.1 PE PAG)
REC-2 Zone de sports et de loisirs - centre équestre (Art. 9.2 PE PAG)
SPEC-1 Zone spéciale « Administration » (Art. 7.1 PE PAG)
SPEC-2 Zone spéciale « Centrale de cogénération » (Art. 7.2 PE PAG)
SPEC-3 Zone spéciale « Bourmicht » (Art. 7.3 PE PAG)
SPEC-4 Zone spéciale « Hôtel » (Art. 7.4 PE PAG)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Détermination du nouveau quartier			
COS	max	CUS	max
CSS	max	DL	max

Zone verte :

- AGR Zone agricole (Art. 11 PE PAG)
FOR Zone forestière (Art. 12 PE PAG)
PARC Zone de parc public (Art. 13 PE PAG)
VIVE Zone de verdure (Art. 14 PE PAG)

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » (Art. 15 PE PAG)
Zone d'aménagement différé (Art. 16 PE PAG)
Servitude « urbanisation - espace vert » (Art.17.1 PE PAG)
Servitude « urbanisation - habitat » (Art.17.2 PE PAG)
Servitude « urbanisation - rangée d'arbres » (Art.17.3 PE PAG)
Servitude « urbanisation - haie vive » (Art.17.4 PE PAG)
Servitude « urbanisation - cours d'eau » (Art.17.5 PE PAG)
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (Art. 18 PE PAG)
Couloir pour projets routiers ou ferroviaires (Art. 18.1 PE PAG)
Couloir pour projets de mobilité douce (Art. 18.2 PE PAG)

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal (Art. 19 PE PAG)

- Secteur protégé de type « environnement construit » (Art. 19.1.1 PE PAG)
Construction à conserver (Art. 19.1.2.1 PE PAG)
Petit patrimoine à conserver (Art. 19.1.2.2 PE PAG)
Alignement d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.4 PE PAG)
Gabarit d'une construction existante à préserver (Art. 19.1.2.3 PE PAG)
Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Art. 20 PE PAG)
Zone de bruit (Art. 21 PE PAG)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives (Art.23, 24 & 25 PE PAG) :

- A l'aménagement du territoire (Art. 23 PE PAG)
Plan directeur sectoriel "transports" (PDST) (Art. 23.2.1 PE PAG)
Plan directeur sectoriel "paysages" (PDSP) (Art. 23.2.2 PE PAG)
Plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (PDZAE) (Art. 23.3 PE PAG)
A la protection de la nature et des ressources naturelles (Art. 24 PE PAG)
Zones protégées d'intérêt communautaire (Art. 24.1 PE PAG)
A la gestion de l'eau (Art. 25 PE PAG)
Zones inondables (RGD du 5. février 2015) (Art. 25.1 PE PAG)

Informations à titre indicatif et non exhaustif

Biotores protégés (art. 17 de la loi modifiée du 19 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

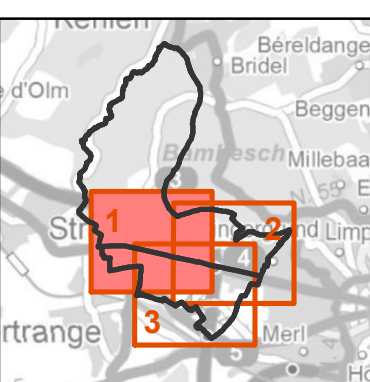
Habitats protégés (art. 17 et/ou 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif) (Art. 26 PE PAG)

Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée à l'intérieur des zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Légende complémentaire

- Immeuble (source PCN, 2016)
Immeuble (source BD-L-TC, 2016)
PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur et maintenu en application (Art. 15.3 PE PAG)

Séance du Conseil communal	27/02/2019
Avis de la Commission d'aménagement	31/07/2019
Avis du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	12/06/2019
Vote du Conseil communal	10/03/2020
Approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions	23/03/2021
Approbation du Ministre ayant la protection de la nature dans ses attributions	03/08/2020 et



MATRIE DE L'OUVRAGE:

Commune de Strassen

OBJET:

Plan d'aménagement général - Partie graphique

ÉCHELLE: 1:2.500	1 cm sur la carte correspond à 25 m dans la réalité	Document communiqué en vertu de la loi sur l'accès à l'information
DATE: Octobre 2025	ÉLABORÉ: JS (VD), SW (PD), KH (JA), BF (JA), PK (EE), TF (EE)	PROJETÉ: 2024-07-01 PAG P1 - ADO 2020

4urba
14, rue Vauban L-2663 Luxembourg
Tel.: (352) 220245 Fax: (352) 465761 E-Mail: info@4urba.lu
b. Plateau Aliminaire L-1253 Luxembourg
Tel.: (352) 262090 Fax: (352) 262090-40 E-Mail: info@4urba.lu
Y. rue Renert L-2422 Luxembourg
Tel.: (352) 400304 Fax: (352) 405283 E-Mail: info@4urba.lu

